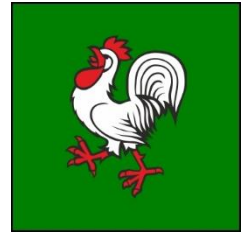


Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 01/2022

**Préavis pour la construction
d'ouvrages de stabilisation de
banquettes sur la Route de la
Forêt**

Lavey, le 4 février 2022

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant de la construction d'ouvrages de stabilisation de banquettes sur la Route de la Forêt (reliant le village à la route de Savatan).

Préambule

Contexte :

La commune de Lavey-Morcles est propriétaire de la route forestière « Route de la Forêt » reliant le village à la route de Savatan, tout en donnant accès à 59.2 ha de forêts protectrices. Cette route ne possède ni accotement ni banquette localement, si bien que l'on observe des dégâts sur la bordure du revêtement. Ces dégâts s'étendent en direction de l'axe de la route et pourraient réduire sa largeur si rien n'est entrepris. La création d'accotement est nécessaire afin de garantir la pérennité de la route et la sécurité des utilisateurs. Cette route, d'une largeur de 3 m et d'une longueur de 1'200 m, fait partie intégrante du concept de débardage de la commune. Elle est revêtue d'un enrobé bitumeux (épaisseur 12 cm au droit des dégâts constatés). Elle a pour particularité de contenir des ouvrages militaires de défense (ouvrage minés) dans son coffre. Ces ouvrages sont aujourd'hui désaffectés et l'Office fédéral de l'armement (Armasuisse) souhaite profiter de l'occasion des travaux pour les supprimer. Le revêtement se fissure longitudinalement dans un premier temps, puis se décompose par morceaux. Ce phénomène s'amplifie lorsque des véhicules roulent sur l'extrême bord de la chaussée. Ces dégâts sont présents sur un linéaire d'environ 100 m.



Il faut relever que cette route permet :

- L'exploitation de bois avec tracteur et câble grue ;
- Le transport de bois ;
- L'accès à la digue de protection (vidange, surveillance, etc.) ;
- L'accès au réservoir communal des " Fourches " ;
- L'accès aux pâturages ;
- L'accès au couvert communal « Couvert des Amoureux ».

En tant que principale bénéficiaire, la Municipalité souhaite procéder à différents travaux de consolidation de cette route, profitant des travaux prévus par la Confédération et bénéficiant d'une subvention substantielle du Canton par son département des forêts. Par ailleurs, l'entier de l'enrobé est pris en charge par Armasuisse,

Démarches :

La Municipalité a mandaté le bureau d'étude Silvaplus, déjà mandaté par la Confédération pour l'étude de suppression des ouvrages militaires, afin de préparer un avant-projet pour la création d'ouvrages de stabilisation de banquettes sur la Route de la Forêt. Le mandat consiste à :

- Étudier l'état de la route ;
- Proposer et analyser différentes variantes de consolidation ;
- Estimer les coûts, établir un appel d'offre ;
- Établir un rapport pour l'obtention de subvention ;
- Réaliser le suivi de chantier.

Analyse de variantes

Remarque préliminaire

Les différents ouvrages présentés ci-dessous ne concernent qu'un linéaire d'environ 65 m sur les 100 m dégradés. Pour les 35 m restants, un apport de matériel terreux est suffisant pour stabiliser les banquettes car le talus aval a un fruit favorable.

Variante 0 : Pas de remise en état

Cette solution condamnera l'utilisation de la route à long terme et l'accès à plus de 59 ha de forêts protectrices et aux autres installations desservies (captages, pâturages, couvert communal). L'accès à ces installations sera possible depuis la route de Savatan mais le transport de bois mi-long exploité de ces 59 ha ne sera plus possible. En effet, sans accotement le revêtement de la chaussée va continuer à se détériorer jusqu'à n'être plus praticable. Cette variante ne peut pas être retenue en raison de l'importance de la route pour la desserte forestière.

Variante 1 : Billons de châtaignier et profilés métalliques

Cette variante consiste à entasser des billons de châtaignier à l'amont de profilés métalliques en H (type « DIN » ou anciens rails de chemin de fer) Cette variante est la moins durable. En effet, l'élément limitant est le bois de châtaignier, pourtant résistant à la pourriture, qui a une durée de vie d'environ 30 - 40 ans dans ce type d'ouvrage.



Variante 2 : Enrochement à sec

Cette variante consiste à réaliser un enrochement à sec pour soutenir l'accotement. La face de l'ouvrage ne peut être enherbée et sera visible. En revanche, les pierres non maçonnées s'intègrent relativement bien dans le paysage et cet ouvrage est durable.



Variante 3 : Système SYTEC BaFix

Cette variante consiste en la pose d'un système de soutènement en armatures métalliques. Pour une meilleure intégration paysagère, la partie frontale peut être enherbée. Cette variante présente l'avantage d'être durable dans le temps.



Variante retenue :

La variante 3 « Système SYTEC BaFix® » est la variante retenue. Elle offre le meilleur compromis au niveau de la stabilité, durabilité, sécurité, de l'intégration paysagère et du coût.

Appel d'offre et résultat

Un appel d'offre a été envoyé à 3 entreprises de la région. Le choix s'est porté sur l'offre de la société Atra SA, qui s'est démarquée principalement par un coût très avantageux.

Coûts travaux	
Installation de chantier	Fr 1'000.00
Ouvrage d'art	Fr. 9'445.00
Réfection de la route	Fr. 3'525.00
Travaux en régie	Fr. 600.00
Divers et imprévus	Fr. 2'000.00
Etude et suivi du chantier	Fr. 6'000.00
TVA 7.7%	Fr. 1'737.90
Total TTC	Fr. 24'307.90
Arrondi	Fr. 25'000.00

Subvention

Une demande de subvention a été adressée à la Direction générale de l'environnement, service des forêts (DGE – Forêt). Cette demande a été approuvée, les travaux seront subventionnés à hauteur de 50%.

Planification des travaux

Les travaux pourront être réalisés dès l'octroi du crédit par le Conseil communal.

Entretien

Un contrôle annuel après la mise en place sera effectué par le garde forestier du triage 24. On contrôlera qu'aucun arbre de haut jet ne s'installe sur l'ouvrage, pour des questions de stabilité. Il est également important de veiller à ce que les eaux de ruissellement ne se déversent pas sur la face des ouvrages et que le système d'évacuation des eaux soit fonctionnel en permanence.

Synthèse :

Total coût des travaux et de l'étude : Fr. 25'000.-
 Financement : Prélèvement aux liquidités
 Subvention : 50% du coût total
 Imputation : Bilan compte n° 9141.15
 Amortissement : la totalité, dès la fin des travaux, par le compte n° 43.3311.4

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 01/2022 du 4 février 2022 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

D'octroyer à la Municipalité le montant de Fr. 25'000.- pour la réalisation de l'étude et travaux d'ouvrages de stabilisation de banquettes sur la Route de la Forêt.

Adopté en séance de la Municipalité le 1^{er} mars 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : **Le Secrétaire :**

Mario Da Silva

Mentor Citaku

Annexes

Système BaFix S

